



DEFENSE DE L'ANIMAL



Près de chez vous,
un refuge lutte pour
les animaux en détresse :

Vous pouvez l'aider !

Pour trouver l'adresse du refuge
le plus proche de chez vous :

www.cnspa.fr

Cliquez sur la carte de France
qui apparait en haut du site.



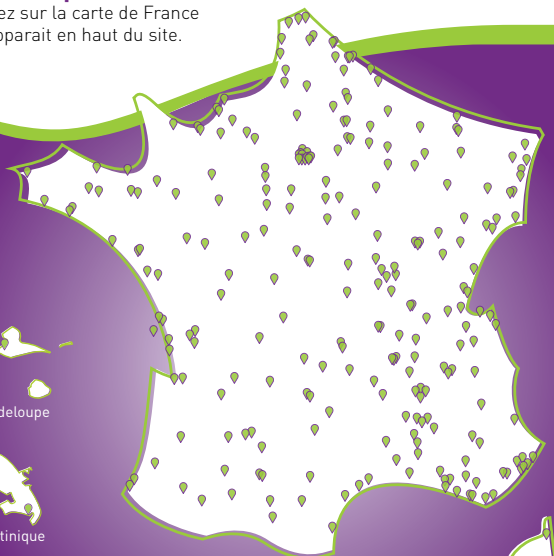
Guadeloupe



Martinique



Réunion



LA MAJORITÉ
DES RECETTES
DES REFUGES
PROVIENNENT
DE LA **GÉNÉROSITÉ**
DES DONATEURS



**LES ANIMAUX ET
LEURS AMIS VOUS
DISENT MERCI !**

— EN FRANCE —
ET DANS
LES DOM-TOM,
260 REFUGES
INDÉPENDANTS
SAUVENT PLUS
DE 180 000
CHIENS, CHATS
ET AUTRES ANIMAUX
— PAR AN —










AMIS DES ANIMAUX, **VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR** L'ACTION DES SPA

La Confédération Nationale des SPA de France est exonérée de tous droits de succession : le legs sera intégralement utilisé pour protéger les animaux dans le respect des dernières volontés du testateur.



Pour aider la SPA de votre région, il faut préciser sa dénomination exacte et complète ainsi que l'adresse de son siège social. Ces renseignements sont indispensables.

-  Legs universel ou particulier, nous tenons à votre disposition des formules de testament étudiées par un notaire.
-  En raison de votre legs, vous pouvez demander que le refuge ou la CNSPA prenne soin de votre animal jusqu'à sa mort...
-  Dans tous les cas, le testament doit être écrit à la main par le testateur lui-même.
-  Si le testateur ne peut écrire, l'intervention d'un notaire est alors nécessaire. Nous pouvons vous renseigner à ce sujet.
-  Il est recommandé de déposer le testament chez un notaire et d'en tenir informée la CNSPA.
-  Nous pouvons nous charger nous-mêmes du dépôt du testament chez notre notaire habituel et de l'inscription au Répertoire National.
-  Le testament doit être rédigé au nom de la Confédération Nationale des SPA de France sise à Lyon, pour les besoins du refuge X ou Y.

CES REFUGES, GÉRÉS PAR DES ASSOCIATIONS AUTONOMES, REMPLISSENT DES MISSIONS DIVERSES ET COMPLÉMENTAIRES :

- 🐾 Accueil des animaux abandonnés ou trouvés.
- 🐾 Adoptions.
- 🐾 Maisons de retraite pour animaux âgés.
- 🐾 Accueil de chevaux, d'animaux de ferme ou animaux sauvages en détresse.
- 🐾 Prise en charge des chats libres.
- 🐾 Protection des animaux victimes de mauvais traitements ou d'actes de cruauté.

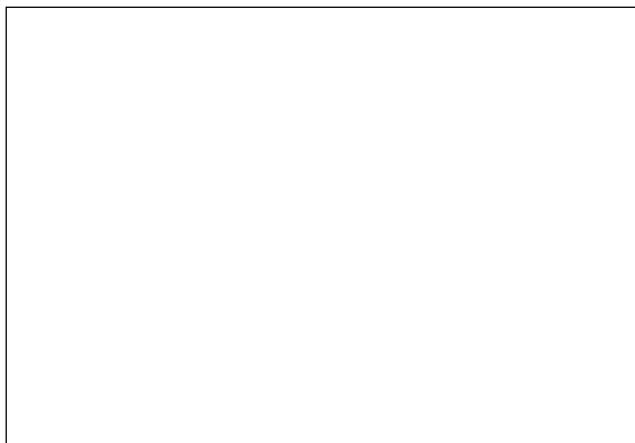
Ils se sont regroupés au sein de la Confédération Nationale des SPA, fondée en 1926 et reconnue d'utilité publique.



LA CONFÉDÉRATION ASSURE TROIS MISSIONS ESSENTIELLES :

- 🐾 Elle participe à l'élaboration de textes législatifs améliorant la protection des animaux.
- 🐾 Elle sensibilise le public afin de prévenir tous types de mauvais traitements.
- 🐾 Elle coordonne les associations membres et met à leur disposition des services adaptés.
- 🐾 La CNSPA peut recevoir des legs pour assurer ces missions.

Les refuges adhérents à la CNSPA sont indépendants de la SPA basée à Paris.



Adhérente de la



DEFENSE DE L'ANIMAL

Confédération Nationale des SPA de France

26 rue Thomassin - 69002 Lyon

Tél : 04 78 38 71 85

Mail : cnspace@cnspace.fr

www.cnspace.fr